



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de Septembre, à dix-huit heures précises, le Conseil Municipal de la Commune de Durance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DA DALT, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, Emilie BARDET, Sylvain DA DALT, Aline FOURTEAU, Emmanuel HARRAULT, Bruno JULLIEN, Régine LOZANO, Philippe MARTINEZ, Naïs MENTREAU, Michèle SANGALLI.

Absents : Monsieur Patrice LESCOUP a donné pouvoir à Emilie BARDET, Monsieur Léo SUAREZ a donné pouvoir à Sylvain DA DALT.

Secrétaire de séance : Madame Naïs MENTREAU

Date de la convocation : 4 septembre 2025

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Bien sans maître – terrain route du Matha

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et de la procédure d'attribution de ces biens à la commune.

Il expose qu'aucun propriétaire du terrain cadastré AE 540 situé route du Matha ne s'est fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de l'arrêté de présomptions. Ce terrain peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à exercer ce droit.

Après en avoir délibéré, les élus sont favorables à entreprendre la procédure visant à récupérer ce bien dans le patrimoine communal.

Servitude – chemin rural du Matha

Monsieur François Bibé, propriétaire du bien au 1260 route du Matha, demande l'autorisation de faire passer ses drains d'eau pluviale sous le chemin rural du Matha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création de cette servitude et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante avec Monsieur François Bibé.

Subvention – sorties et voyages scolaires

Le Conseil Municipal débat de la participation financière de la commune aux sorties et voyages scolaires des élèves de l'école Primaire de Durance.

Après discussion, considérant l'importance des sorties pédagogiques et voyages scolaires, les élus fixent les participations maximales de la commune comme suit :

- 40 € par élève pour une sortie scolaire ;
- 100 € par élève pour un voyage scolaire.

Le paiement de la participation communale interviendra après réception par la commune des documents justificatifs requis, produits par l'école primaire de Durance, permettant la mise en œuvre du mandat administratif et le virement bancaire par la trésorerie de Marmande.

La présente délibération restera en vigueur sans limitation de durée. Ses dispositions ne pourront être modifiées ou abrogées que par une délibération ultérieure du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière communal

Madame Aline FOURTEAU indique que l'ouverture entre le cimetière principal et l agrandissement n'est visuellement pas très aboutie. Elle indique qu'un parement en pierre ou crépis serait plus adapté.

Monsieur le Maire précise qu'une plantation de végétation est prévue à l'automne pour masquer la vue entre le parking arrière du cimetière et la propriété voisine.

Nettoyage des chemins ruraux

Monsieur le Maire informe qu'il travaille actuellement au nettoyage des chemins ruraux de la zone Nord de la commune. Il précise qu'à ce stade, le nombre de chemins concernés est inférieur à ceux réouverts dans la zone Sud.

Extension d'eau potable

Monsieur le Maire informe que le chantier d'extension du réseau d'eau potable, concernant les extensions vers clavé et vers la fin de la route de Réaup a commencé et qu'une réunion de chantier a eu lieu avec l'entreprise Allegri TP.

Voirie et places publiques

La Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne a repris une partie de la voirie, dont elle assure désormais l'entretien. Des travaux sont en cours dans le lotissement de l'Aire des Pins.

Monsieur le Maire a demandé un devis de voirie pour le lotissement des Acacias. Cette partie n'a pas été transférée est incombe la commune.

Les services départementaux ont indiqué que la route de la Tour, déjà réparée à plusieurs reprises, devrait être refaite à la mi-novembre. Pour optimiser les travaux, il est proposé de changer les bordures en béton des trottoirs. Un devis sera transmis à la mairie de Durance pour la partie à charge de la commune.

Monsieur Philippe Martinez signale que les racines d'un arbre ont déformé la chaussée devant le 965 route du Matha.

Courrier – mise en demeure amiante

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier d'un habitant signalant l'état de dégradation du bâtiment situé 18 route de Cauderoue, dont la toiture du bâtiment arrière est en amiante.

Il a demandé aux propriétaires de réaliser un diagnostic amiante dans un délai de deux mois, soit avant le 8 novembre 2025.

Association les Cigales – salle du lavoir

Monsieur le Maire propose de prêter la salle communale du lavoir à l'association Les Cigales.

Les jeunes qui occupaient le foyer doivent prochainement retirer leurs affaires. L'employé communal procédera à la remise en peinture des murs et du plafond. Monsieur Emmanuel HARRAULT suggère également de déplacer le banc du lavoir afin qu'il soit protégé de la pluie.

Les élus sont favorables à ces propositions.

Plaque du porche principal

Monsieur Emmanuel HARRAULT indique que la plaque d'information du porche principal est très peu lisible et propose son remplacement avec mise à jour des informations.

Les élus sont favorables à ce petit investissement.

Local de la pétanque

Madame Régine Lozano, après validation par le bureau des Écureuils Durançais (association de pétanque), propose que les associations puissent disposer ponctuellement du local.

Elle suggère également d'installer un faux plafond en lambris dans la partie fermée, afin de l'isoler.

Madame Naïs MENTREAU indique que le Comité des Fêtes envisage de relancer le repas des associations, qui était habituellement organisé chaque année par les assos de la commune.

Camion Pizza

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas eu de nouvelles du propriétaire du camion pizza malgré plusieurs tentatives de contact.

La séance est levée à 20 heures 15 minutes.